



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-04

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 23

**OBJET : Contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église
Saint-Lucien**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 24 janvier deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre/mission de base proposé par « l'Atelier 68 Architectes », représenté par Mme Delphine Giral, architecte du patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire d'entamer pour 2024, la préparation et le suivi des travaux de restauration d'une partie de l'église de Bury ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre/mission de base à « l'Atelier 68 Architectes » pour un montant de 39 530 €/TTC.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pour cette maîtrise d'œuvre.

Article 3 : Prévoit les crédits nécessaires au budget 2024 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.



Bury, le 1^{er} février 2024

Le Maire,

David BELVAL